

Compte-rendu de manifestation aérienne soumise à autorisation préfectorale

Ministère chargé
des transports

Arrêté du 10 novembre 2021 relatif aux manifestations aériennes

1. Manifestation aérienne soumise à autorisation préfectorale :

Type	<input type="checkbox"/> Spectacle aérien public	<input type="checkbox"/> Spectacle aérien public d'aéronefs sans équipage à bord
Date(s)		
Lieu		
Organisateur		

2. Direction des vols :

Directeur des vols :	Nom, Prénom	
Directeur des vols suppléant :	Nom, Prénom	

3. Rapport d'activité :

Le rapport devrait contenir des informations relatives aux répétitions, au déroulement du spectacle aérien, aux éventuelles violations des règles édictées en vue d'assurer la sécurité, et au départ des participants durant le spectacle aérien.

Merci de préciser le cas échéant lorsque le directeur des vols suppléant était en fonction pour remplacer le directeur des vols.

4. Signature du ou des Directeurs des vols ayant été effectivement en fonction :

Le Directeur des vols :	Fait à :	Le,
Signature :		
Le Directeur des vols suppléant :	Fait à :	Le,
Signature :		

Pour compléter ce formulaire, merci de vous référer à la notice cerfa 52357.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile et de la Préfecture où vous avez déposé votre dossier.